Autorité belge de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 46/2023

24 octobre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de O. Cocquyt par Carplan

Le 16 octobre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition du contrôle exclusif de O. Cocquyt par Carplan.

La concentration a été notifiée le 25 septembre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Carplan NV est une société holding et patrimoniale qui détient plusieurs concessions de BMW, Mini, Jaguar et Land Rover à Roulers (BMW, Mini), Zwevegem (Jaguar, Land Rover) et Tournai (BMW, Mini, Jaguar et Land Rover). Les entreprises contrôlées par Carplan NV (ensemble : Carplan) sont actives dans le domaine des voitures particulières et vendent à la fois des voitures neuves et des voitures d'occasion. En outre, Carplan propose également des services d'entretien et de réparation ainsi que des services de réparation de carrosserie.

O. Cocquyt NV est un concessionnaire de BMW et Mini avec une succursale de chaque marque à Bruges. O. Cocquyt NV est active dans le domaine des voitures particulières et vend à la fois des voitures neuves et des voitures d'occasion et offre également des services d'entretien et de réparation ainsi que des services de réparation de carrosserie.

Dans sa décision du 16 octobre 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies, et que la concentration notifiée ne fait pas obstacle au maintien d'une concurrence effective sur les marchés en cause et ne soulève donc pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec:

Damien Gerard
Auditeur général
Tél: + 32 (2) 277 76 57
Courriel: damien.gerard@bma-abc.be
Site internet: www.abc-bma.be

PRESSE

L´Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).